

Image not found or type unknown



## succession biens en indivision

Par **lvskili**, le **19/01/2010** à **22:23**

Bonjour,

Lors de notre divorce, nous avons gardé une maison en indivision (50/50).

Mon ex-époux est décédé en 2008.

Nous avons eu deux enfants qui sont majeurs actuellement.

Faut-il l'accord de tous les héritiers pour vendre cette maison ?

Merci de répondre à cette question.